

# COMMENT CHOISIR VOTRE ARMOIRE ?

## PRINCIPAUX CRITÈRES

- ✓ La nature des produits à stocker
  - Les matières employées pour la rétention doivent pouvoir résister aux produits qu'il pourrait contenir (acides, huiles, essences,...).
  - L'armoire ou le conteneur doit être résistant au feu pour le stockage de produits inflammables.
  - S'assurer que des produits de nature différente puissent être stockés ensemble (voir tableau des compatibilités ci-dessous).
- ✓ Le lieu de stockage

Selon le lieu de stockage (intérieur ou extérieur), l'armoire ou le conteneur devra présenter des propriétés mécaniques spécifiques (résistance à la corrosion, aux chocs, aux UV, au feu...).

## TABLEAU DES COMPATIBILITÉS

Exemples avec quelques liquides couramment utilisés dans l'industrie et les ateliers.

	+	-	-	+	-	
	-	+	-	0	-	
	-	-	+	+	-	
	+	0	+	+	-	
	-	-	-	-	+	
						+

**+** : Les produits peuvent être stockés ensemble.

**0** : Les produits ne peuvent être stockés ensemble que si certaines dispositions sont appliquées.

**-** : Les produits ne doivent pas être stockés ensemble.

	Produit inflammable
	Produit comburant
	Produit mortel ou toxique
	Produit toxique ou nocif
	Produit corrosif
	Produit polluant pour l'environnement

## LE STOCKAGE DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES



### Une bonne application de la réglementation :

Les produits phytosanitaires doivent être :

- ✓ conservés dans leurs emballages d'origine
- ✓ stockés dans un local réservé à cet usage, clairement identifié, fermé à clé et aéré ou ventilé.

### Les quantités stockables à la ferme :

Pendant la période d'utilisation et dans une limite de 10 jours, on peut stocker jusqu'à 1 tonne de produits classés T+ (très toxiques). En dehors de la période d'utilisation le stock ne devra pas dépasser 200 kg en solide ou 50 kg en liquide.

### Local ou armoire de stockage :

Seul le volume de produits à stocker détermine l'option local PHYTO ou armoire PHYTO dont le rôle sera, outre la mise en conformité du lieu, de conserver les propriétés physico-chimiques des produits, d'assurer une meilleure gestion des stocks et une plus grande protection des utilisateurs.

## LE STOCKAGE DE PRODUITS INFLAMMABLES



Le Code du Travail impose à l'employeur de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de garantir la sécurité de ses salariés et de ses biens. Les armoires et conteneurs anti-feu sont la réponse optimale pour le stockage de produits inflammables. CEMO vous propose une large gamme d'armoires réalisées suivant la norme en vigueur EN 14470-1 et répondant aux exigences de la norme sur le mobilier de laboratoire EN 14727

Suivre les recommandations INRS (ED 6015). Ceci est aussi valable pour le stockage des produits chimiques.

### Grâce à ces solutions

- Vous garantissez une évacuation sûre du personnel
- Vous permettez une intervention sûre des équipes de secours
- Vous empêchez la propagation des flammes et de la chaleur
- Vous empêchez toute réaction en chaîne des dangers

Réglementation sur le stockage de matière polluantes voir page 168 ou sur notre site : [www.cemofrance.fr](http://www.cemofrance.fr)

## LE STOCKAGE DES BATTERIES LITHIUM

Voir page 210